



PREFET DE VAUCLUSE

Direction Régionale des
Affaires Culturelles
Provence Alpes
Côte d'Azur

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
de Vaucluse

Services de l'Etat
en Vaucluse
84905 AVIGNON cedex 9
Téléphone. : 04.88.17.87.10

udap.vaucluse@
culture.gouv.fr

Affaire suivie par :
Laurence DAMIDAUX
Références :
LD /123/2023-11-30

Le chef du service de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de Vaucluse

à

Monsieur le Maire

Avignon, le 30 novembre 2023

Objet : 84 – Cadenet
Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques (PDA)

Monsieur le Maire,

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), promulguée le 7 juillet 2016, prévoit de nouvelles dispositions en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager dans son article 75.

Si les périmètres des 500 mètres autour des Monuments Historiques continuent à produire leurs effets, il est désormais envisageable, sur proposition de l'architecte des bâtiments de France, de créer un périmètre délimité des abords des Monuments Historiques de votre commune (PDA), *par décision de l'autorité administrative après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale* (article L621-31 du code du patrimoine).

Nous accusons réception de votre courrier du 6 septembre 2019 concernant la validation du périmètre délimité des abords présenté à la commune.

Il convient maintenant de soumettre le PDA à enquête publique. Cette enquête peut être conjointe à l'enquête publique portant sur la modification n°1 de votre PLU et à la révision de votre RLP à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Laurence DAMIDAUX
Adjoint au Chef de l'Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine
Architecte des bâtiments de France

PJ : étude et carte PDA par agence Studio BT Architectures – Raffaella Telese
Copie :
DRAC PACA - Conseiller en architecture
DDT en Vaucluse